

Image not found or type unknown



# Violences et licenciement pour faute grave.

**Jurisprudence** publié le **31/08/2009**, vu **3550 fois**, Auteur : [Michèle BAUER, Avocat Bordeaux](#)

Un salarié porte un coup de pied au visage à un collègue de travail. L'Incapacité Temporaire de Travail de ce collègue victime est de 8 jours.

Le salarié violent est licencié pour faute grave, il conteste son licenciement en expliquant que cette réaction violente faisait suite à des propos racistes de la victime.

La Cour de cassation le déboute et considère que le licenciement est bien fondé sur une faute grave.

Cass. soc., 7 juillet 2009, n° 08-41.238